

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2018**

**Tourisme, prévention des inondations et économie  
en débat au conseil communautaire**

**Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 5 février dernier devant une assemblée très nombreuse au regard des sujets importants qui étaient à l'ordre du jour.**

Le premier point à l'ordre du jour proposé aux conseillers communautaires tenait au renouvellement de la subvention de gestion à l'office de tourisme Gascogne Lomagne. Le Président de l'EPIC, Pierre-Luc PELLICER, accompagné du directeur, Jérôme DAUZATS, ont donné lecture du rapport d'activités 2017 qui laisse entrevoir un budget maîtrisé, avec des recettes accrues en matière de commercialisation de manifestations et d'évènements, malgré un contexte régional de baisse de fréquentation en milieu rural.

Les conseillers communautaires ont ensuite engagé le débat sur l'instauration de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les intercommunalités devenant obligatoirement compétentes à la place des communes et de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce transfert en responsabilité, sur des obligations particulièrement contraignantes avec des évènements climatiques de plus en plus récurrents, comme l'actualité peut le laisser entrevoir récemment, s'accompagne de la mise en place d'une taxe qui doit couvrir les frais d'entretien et d'investissement qui sont désormais à la charge de la Lomagne Gersoise. L'instauration de cette taxe, qui peut aller jusqu'à 40 € par habitant, a donné naturellement lieu à un débat quant à la pression fiscale déjà présente sur les territoires ruraux. Les élus communautaires ont ainsi décidé de limiter cette taxe pour l'année 2018 à 2,34 € par habitants.

Enfin, l'Assemblée communautaire s'est également positionnée sur le lancement du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) pour engager les conditions d'une structuration de la filière agroalimentaire et agrobiologique dans l'objectif de valoriser la production agricole locale, en trouvant de nouveaux débouchés rémunérateurs, renforcer les marchés de nos industriels engagés dans les filières courtes de qualité, et surtout porter les conditions d'une transformation sur le territoire, source d'emplois et de valeur ajoutée pour tous.